

# Saint-Julien de Terrefosses

et son saint patron  
Saint-Julien de Brioude

*Exposition permanente  
Église Saint-Julien de Terrefosses*

*Septembre 2010*



Père Richard Bouchet, curé de la Paroisse

Équipe « Églises et Histoire » :

*Michel Lalaurie, coordinateur de l'Équipe et recherches bibliographiques*

*Xavier Voisin, coordinateur technique*

*André Bérhault, crédit photographique*

*Sylvie Hecquefeuille, recherches bibliographiques, rédaction et mise en page des textes*

Contacts :

**Paroisse Sainte-Marie en Agenais**

Presbytère de Mérens – 47480 Pont-du-Casse

Accueil : mercredi et samedi de 10 h à 12 h

Téléphone : 05.53.67.93.32

E-mail : paroisse.saintemarieenagenais@orange.fr

**S**aint-**J**ulien de  
**T**errefosses

et son saint patron

**S**aint-**J**ulien de **B**rioude

# Saint-Julien de Terrefosses et son annexe Marsac

*Rector Sancti Juliani de Terrafossa*

L'église de Saint-Julien de Terrefosses est citée dans la transaction de 1235 sous la dénomination de *Eccl. Sancti Juliani de Terrafossa*.

Sous l'ancien régime, elle fut une annexe de l'église de Marsac qui était un prieuré et cure de l'Archiprêtré du Siège<sup>(1)</sup>, lui-même originairement dépendant de l'abbaye bénédictine de Clairac.

Le Chapitre<sup>(2)</sup> Saint-Caprais d'Agen était curé primitif de Saint-Julien de Terrefosses dans l'Archiprêtré du Siège et fit longtemps desservir cette paroisse par un vicaire amovible.

Lorsque l'abbaye de Clairac fut réunie en 1606 au Chapitre de Saint-Jean-de-Latran, par donation d'Henri IV en 1604, sous l'épiscopat de Nicolas de Villars, il fut stipulé que les prieurés qui en dépendaient, dont Saint-Julien de Terrefosses, seraient unis à la Sacristie de Latran<sup>(3)</sup>. Mais cette disposition ne fut pas observée. Il fallut attendre Louis XV pour que la promesse d'Henri IV s'accomplisse.

Par ordonnance du 15 juillet 1681 de l'Évêque Mascaron, l'église de Cayssac, avec ses annexes Notre-Dame de Pauilhac et Saint-Julien de Terrefosses, fut érigée en vicairie<sup>(4)</sup> perpétuelle.

Cependant dans le verbal de visite du 8 mai 1682 et dans le pouillé<sup>(5)</sup> qui porte son nom, Saint-Julien de Terrefosses avec son annexe Pauilhac est désignée comme une cure de l'Archiprêtré du Siège, à la nomination du Chapitre de Saint-Caprais.

Voici le signalement qu'il en donne à cette date :

« Elle est champêtre, dans un vallon; il y a 7 ou 8 maisons auprès. Elle est longue de 16 cannes (*environ 25m60*), large de 5 (*environ 8m*), haute de 10 (*environ 16m*). Le sanctuaire est voûté, la nef n'est ni voûtée ni lambrissée. Le clocher est sur la porte au bas de l'église».

Jusqu'en 1713, les prieurés étaient unis au Collège d'Agen.

Ce n'est que suite aux revendications du Chapitre de Saint-Jean-de-Latran, que ces prieurés furent enlevés au Collège et unis à la Sacristie de Latran pendant près d'un siècle, jusqu'à la Révolution.

Dans le projet de circonscription des Constitutionnels en 1792, l'église de Marsac devient succursale de Laugnac et Terrefosses garde son titre de cure, attendu « le bon état de l'église et le fait qu'elle s'élevait sur un champ presbytéral qui permettait de construire un presbytère tout en laissant un jardin suffisant au curé».

En 1847, Marsac est érigée en succursale du canton de Prayssas et l'annexe de Terrefosses y est rattachée.

L'abbé Marboutin dit de cette église :

« Elle est bâtie sur la rive droite du Bourbon, comprend une nef lambrissée sans caractère et un chœur pentagone, couvert d'une voûte à six branches d'ogive. Les nervures, ornées de deux cavets<sup>(6)</sup>, pénètrent dans les supports. A l'extérieur de gros contreforts emboîtent les angles des pans coupés et contrebutent la poussée de l'arc triomphal. Le clocher fermé de trois côtés s'élève sur le mur de façade. Le portail ouvert au-dessous est de 1751».

(1) **Archiprêtre** : dans l'Église catholique, *archiprêtre* est un titre honorifique attribué à un prêtre, en général le curé d'une église importante, telle qu'une cathédrale ou une basilique.

**Siège** : lieu où réside un Évêque.

(2) **Chapitre** : Dans la religion catholique, le chapitre d'un ordre monastique est l'assemblée des religieux, réunie dans des conditions et pour des raisons définies par la règle. Le mot *chapitre* désigne d'abord la réunion des moines pendant laquelle on fait lecture d'un chapitre (*capitulum*) de la règle. Un certain nombre de fonctions qui touchent à la vie de leur communauté ont également été confiées au chapitre: la distribution des tâches, la culpé (confesser ses fautes et témoigner son repentir), mais aussi des élections, etc. On distingue plusieurs chapitres, selon leur composition, certains pouvant réunir des moines de plusieurs abbayes et organiser la vie de l'ordre religieux.

(3) **Saint-Jean de Latran** : la basilique Saint-Jean-de-Latran fut construite sous le règne de l'empereur Constantin I<sup>er</sup> et consacrée en 324 par le pape Sylvestre I<sup>er</sup>. Sa nef longue de 130 mètres en fait la plus grande église après Saint-Pierre de Rome. Elle fut la résidence des papes (qui résidèrent dans un palais adjacent, le *Patriarcho*) jusqu'en 1309, date à laquelle Clément V fit transférer le Saint-Siège à Avignon.

(4) **Vicaire** : prêtre choisi par le curé, et approuvé par l'Évêque, pour l'assister dans une paroisse. *Vicaire perpétuel* : desservant d'une église dont le curé est une personne morale (communauté religieuse percevant les revenus attachés à cette église), inamovible par opposition au *Vicaire ordinaire ou amovible* qui est soumis aux contingences paroissiales et donc amovible.

(5) **Pouillé** : registre administratif (mentionnant les biens et bénéfices ecclésiastiques) d'une région, sous l'Ancien Régime.

**Chanoine Marboutin** : Jean-Raoul dit Abbé Bernard (1872-1959) érudit et photographe, membre de la société académique d'Agen, a écrit de nombreux ouvrages notamment sur le patrimoine religieux.

(6) **Cavet** : Moulure concave (rentrante) dont le profil est d'un quart de cercle. On emploie aussi les cavets dans la Menuiserie.

Sources :

Monographie du Chanoine Durengues

*Originaire du Villeneuvois, le chanoine Durengues (1860-1948) publia de nombreuses études sur l'histoire religieuse locale, et laissa en outre une histoire manuscrite de toutes les paroisses du diocèse d'Agen qu'il légua aux Archives départementales*



# Saint-Julien de Brioude

Martyr du III<sup>ème</sup> siècle, fêté le 28 août  
Saint Patron de Saint-Julien de Terrefosses

## Qui est Saint-Julien de Brioude ?

Julien, originaire de Vienne en Dauphiné, était un soldat romain converti au christianisme. Il fut la persécution de Dioclétien, et se réfugia à Brioude, en Auvergne, où l'on y célébrait des fêtes païennes.

Il fut arrêté par des émissaires du chef de garnison Crispinus (homme politique de la République romaine) et y subit le martyre en 304, par décapitation, en témoignage de sa Foi.

Le modeste tombeau de Julien à Brioude fut l'objet d'un culte dès le IV<sup>e</sup> siècle. C'était l'un des sanctuaires les plus anciens de l'Auvergne. En quelques dizaines d'années, Julien devint un saint.

C'est autour de son tombeau que les premières communautés Chrétiennes se sont rassemblées. Aucun document antérieur aux textes de Grégoire de Tours (*De gloria martyrum*, vers 590), n'atteste de sa sainteté. On lui dédia plus de huit cents églises, dont il reste au moins trois cents.

## Sur les chemins de Saint-Jacques

Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle étaient multiples ; l'itinéraire du Puy en Velay fut l'un des plus fréquentés par les pèlerins mais il comportait des variantes. L'actuel GR®65 passait par Conques, Moissac tandis qu'une variante située plus au Nord passait par Brioude (*ville située près du Puy, sur un chemin secondaire*), Aurillac, Rocamadour et Agen.

La variante de Rocamadour à La Romieu dénommée GR®652 sillonne le territoire de la Paroisse Sainte-Marie en Agenais (*Communauté Ouest*), et passe par Saint-Julien de Terrefosses (*Commune de Madaillan*).

Les itinéraires n'étaient pas des cheminements figés, ils se modifiaient en fonction des circonstances : guerres, ponts détruits ou nouveaux, gués, intempéries, lieux d'hébergements (*hospices*), sanctuaires...

Le chemin, après Saint-Julien de Terrefosses, passait par Pauilhac puis dans le hameau de Monbran (*Commune de Foulayronnes*), situé aujourd'hui à 400 m environ de l'église (*Monument Historique*) et de la résidence des anciens Evêques d'Agen, châtelains de Monbran (*aujourd'hui établissement de soins*) pour rejoindre Agen.

Vous trouverez une information plus particulièrement détaillée sur les chemins de Saint-Jacques de Compostelle en l'église de Pauilhac dont le saint patron est Saint-Jacques Le Majeur.

Les « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle » ont été inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO le 2 décembre 1998.

GR® – Grande Randonnée® sont des marques déposées par la FFRandonnée - Référence bibliographique : TopoGuide® Sentier vers Saint-Jacques-de-Compostelle FFRandonnée Réf.652

**Persécution de Dioclétien** : les Églises sont démantelées, le clergé arrêté, les chrétiens forcés à adorer les dieux païens sous peine de mort.

**Grégoire de Tours** (538/573-593): Evêque de Tours, historien de l'Église, des Francs et de l'Auvergne. Grégoire de Tours fit plusieurs fois le pèlerinage à Brioude : il décrit de grandes et populaires processions et une basilique déjà importante (construite au Ve siècle).



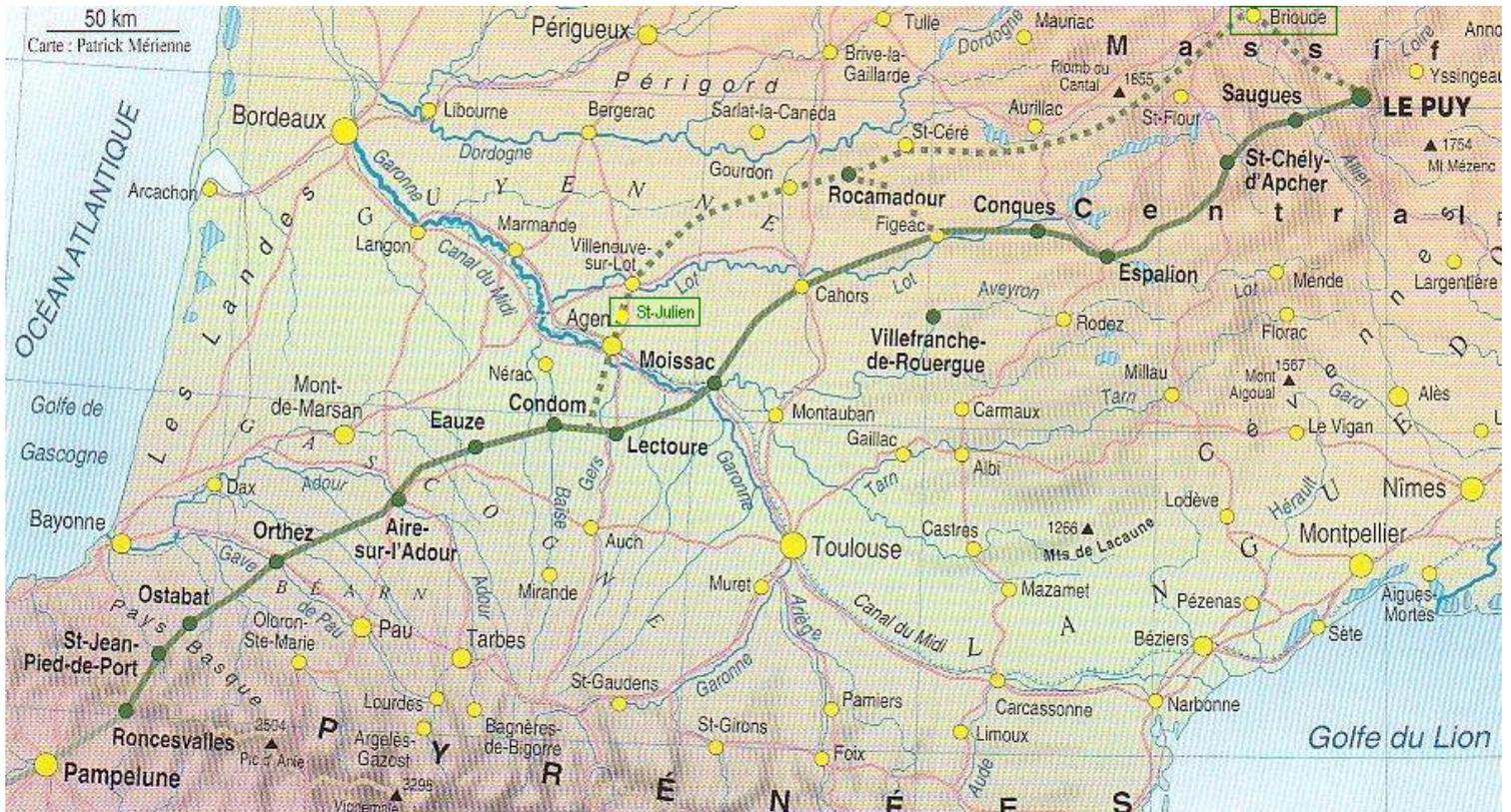
Statue de Saint-Julien



La crypte qui abrite le tombeau de Saint-Julien à Brioude



Statue de Saint-Julien



Carte rectifiée par l'équipe « Églises et Histoire » pour les besoins de l'exposition – 2010

**S**aint-**J**ean-de-**L**atran  
*S*an *G*iovanni in *L*aterano

# Saint-Jean-de-Latran

## San Giovanni in Laterano

Le Latran est un site de Rome, dont certains bâtiments (comme l'archibasilique Saint-Jean et le palais) appartiennent en Extraterritorialité à l'État de la Cité du Vatican.

Le lieu doit son nom à la famille des *Laterani*, famille patricienne (famille romaine aristocratique de naissance) qui y avait son palais, confisqué par Néron en 67 puis restitué. Il aurait été ensuite donné à l'Église catholique romaine par l'empereur Constantin, qui y bâtit, entre autres :

- l'archibasilique Saint-Jean de Latran, cathédrale de Rome
- le palais du Latran, résidence pontificale de 313 à 1304,
- le baptistère du Latran, le tout premier baptistère au monde.

En 1586, le pape Sixte V, plus occupé d'urbanisme que de conservation des monuments antiques, fait détruire les restes du palais antique et moyenâgeux pour faire construire le palais actuel, de dimensions plus réduites.

## La Basilique Saint-Jean-de-Latran

L'archibasilique du Très-Saint-Sauveur, plus connue sous le nom de basilique Saint-Jean-de-Latran (*San Giovanni in Laterano*), l'une des quatre basiliques majeures de Rome sur la place du même nom, est une église cathédrale, siège de l'évêché de Rome, dont l'évêque n'est autre que le pape.

Consacrée à l'origine au Christ Sauveur, puis au saint Jean l'Évangéliste et au saint Jean-Baptiste, Saint-Jean-de-Latran date du IV<sup>ème</sup> siècle.

L'édification de cette première église, à l'instauration du christianisme comme religion d'État, marque la victoire du christianisme sur le paganisme. Elle porte le titre, inscrit sur le fronton, de *omnium urbis et orbis ecclesiarum mater et caput*, qui signifie "mère et tête de toutes les églises de la ville et du monde".

En 314, le pape Sylvestre Ier installe sa résidence dans les bâtiments du Latran qui demeure la résidence officielle des papes jusqu'à leur départ pour Avignon au XIV<sup>ème</sup> siècle. Lors de leur retour à Rome, les papes séjournent à la basilique Sainte-Marie-Majeure avant de se fixer au Vatican.

Le nom de Saint-Jean n'est qu'un nom d'usage emprunté à la dédicace du baptistère de l'église (consacrée sous le double vocable des saints Jean-Baptiste et Jean l'Évangéliste).

La dédicace de la cathédrale de Rome est Saint-Sauveur mais le nom tomba en désuétude au cours de l'histoire.

L'édifice actuel est en fait une reconstruction du XVII<sup>ème</sup> siècle, ayant subi de nombreux outrages à travers les siècles

## Le Palais du Latran

Le palais du Latran (en italien : *Palazzo Laterano*) est un ancien palais de l'empire romain, qui fut du IV<sup>ème</sup> au XIV<sup>ème</sup> siècles, la résidence principale des papes.

Il jouxte l'archibasilique Saint-Jean de Latran, siège du Diocèse de Rome et abrite de nos jours le Musée historique du Vatican.

Au IV<sup>e</sup> siècle, le palais prend le nom de *domus Faustae*, du nom de Fausta, seconde épouse de Constantin Ier. Au X<sup>ème</sup> siècle, le devant du palais est alors occupé par l'*Aula Concilii*, la salle du Conseil, une salle avec onze absides où se dérouleront les différents conciles du Latran.

Le 11 février 1929, les accords du Latran y sont signés entre le Saint-Siège et l'État italien. Ils établissent, entre autres, l'extraterritorialité du palais et de l'archibasilique attenante, partie intégrante de l'État de la Cité du Vatican.

# **L**atran, lieu de siège des conciles et autres évènements

## **L**es conciles

Au cours de l'histoire de l'Église, la basilique et le palais accueillent cinq conciles œcuméniques et plusieurs conciles régionaux.

Les conciles généraux ou œcuméniques sont les assemblées de tous les évêques appartenant à une même communion ecclésiale. En ce cas, œcuménique prend son sens premier et étymologique d'universalité. Il ne désigne pas toutes les Églises chrétiennes mais toutes les parties (évêques, fidèles, diocèses) d'un même ensemble.

**Latran I (1123)** : le premier concile du Latran se déroule du 18 mars 1123 au 11 avril de la même année, sur une convocation du pape Calixte II, à la basilique Saint-Jean de Latran. Il réunit entre 300 et 500 participants, des évêques et des abbés essentiellement. La première action du concile est de lire et d'approuver les dispositions du concordat de Worms<sup>(1)</sup> avant de les enregistrer dans les archives du Vatican. Le concile promulgue ensuite toute une série de décrets visant à renforcer la réforme grégorienne<sup>(2)</sup>.

**Latran II (1139)** : ce deuxième concile du Latran, tenu du 4 au 11 avril 1139 sous la présidence d'Innocent II, est considéré comme le dixième concile œcuménique par l'Église catholique romaine. Le concile convoqué au Latran a d'abord pour but de réparer les déchirures créées par le schisme<sup>(3)</sup>. Ensuite, il s'agit de poursuivre et parachever l'œuvre du I<sup>er</sup> concile du Latran. Dans un même esprit, Innocent II souhaite donner une plus grande solennité aux décrets des synodes qu'il a lui-même tenus auparavant. Le concile adopte trente lois, qui se situent dans la droite lignée de la Réforme grégorienne.

**Latran III (1179)** : ce concile se tient à Rome en mars 1179, suite à la paix de Venise conclue entre l'empereur Frédéric Barberousse et la Ligue lombarde fomentée par le pape Alexandre III. Il est le XI<sup>e</sup> concile œcuménique et réunit environ 200 pères conciliaires. Il se tient en trois sessions : les 5, 7 (ou 14) et 19 (ou 22) mars 1179. Il donne lieu à 27 décrets, portant sur des sujets très variés.

**Latran IV (1215)** : le quatrième concile œcuménique du Latran est le douzième concile œcuménique de l'Église catholique. Il est tenu du 11 au 30 novembre 1215 sur l'initiative du pape Innocent III. Il marque l'apogée de la chrétienté médiévale et de la papauté après l'effort de renouveau inauguré, 150 ans plus tôt, par Grégoire VII. Pendant les trois semaines que dure le concile, de nombreuses décisions sont prises qui renforcent l'emprise du Saint-Siège sur la chrétienté occidentale.

**Latran V (1512)** : ce cinquième concile du Latran se tient du 3 mai 1512 au 16 mars 1517 dans la basilique. Au terme de douze sessions, le concile condamne le schisme, soumet la parution des livres imprimés à l'autorité de l'Église et réforme la Curie romaine<sup>(4)</sup> et le clergé.

## **L**es accords du **L**atran

Le 11 février 1929, le palais du Latran fut également le lieu de la signature des accords du Latran, dont les négociations ont débuté en 1926, conclus entre le Saint-Siège et l'État italien (représentés respectivement par le cardinal Pietro Gasparri, secrétaire d'État, et Benito Mussolini), qui consacra la fondation de l'État de la Cité du Vatican.

Les accords comprennent trois conventions distinctes :

- un traité politique qui règle la « question romaine » ;
- une convention financière qui dédommage le Saint-Siège ;
- un concordat qui statue sur la position de l'Église en Italie.

# atran et les liens avec la rance

En 1482, Louis XI avait accordé des droits au chapitre de la cathédrale du Latran sur l'abbaye de Clairac. Mais l'essor du protestantisme dans la région empêchait ce dernier de percevoir ces revenus.

Le lien entre le Chapitre de l'Archibasilique, la France et Henri IV est étroit. Le roi avait chargé en 1594 l'abbé Arnaud d'Ossat<sup>(5)</sup> de convaincre le pape Clément VIII de la sincérité de sa conversion et de vaincre l'hostilité de nombreux cardinaux liés à la Cour d'Espagne. L'abbé d'Ossat fut soutenu dans ses négociations par le Chapitre du Latran qui l'aïda d'une façon décisive.

Pour remercier le Chapitre, Henri IV lui accorda, par un acte du 22 septembre 1604, les bénéfices, alors importants, de l'abbaye de Clairac (diocèse d'Agen). L'abbaye fut effectivement réunie au Chapitre de Saint-Jean-de-Latran en 1606 ainsi que les prieurés qui en dépendaient, dont Saint-Julien de Terrefosses.

En contrepartie, une messe solennelle serait célébrée chaque année par l'archiprêtre de la Basilique, le 13 décembre jour anniversaire de la naissance d'Henri. Le chapitre lui fit également élever, à ses frais, une grande statue en pied, un glaive à la main. Cette statue, située dans le transept de droite fut inaugurée en 1608 par l'ambassadeur de France.

En remerciement, le chapitre décida de reconnaître pour Henri IV et ses successeurs le titre de « Premier et unique Chanoine d'honneur du Latran »

En 1729, Louis XV augmente les revenus du chapitre de ceux de deux prieurés dépendant de l'abbaye de Clairac. La Révolution française supprime ces droits en 1791.

Louis XVIII, Charles X et Napoléon III les restaureront sous forme d'une rente qui sera définitivement abolie en 1871.

Les traditions de la messe du 13 décembre et du titre de chanoine<sup>(6)</sup> d'honneur du Latran décerné au Président de la République Française, comme successeur des rois de France, ont perduré depuis.

- (1) **Le concordat de Worms** est l'accord qui met fin à la « Querelle des Investitures » en 1122, conflit qui opposait le pape à l'empereur allemand depuis 1075 qui accepte alors la libre élection des évêques par le chapitre de la cathédrale
- (2) **Réforme grégorienne** : politique menée sous l'impulsion de la papauté. Si les historiens admettent que le pape Léon IX (pape de 1049 à 1054) a commencé le redressement de l'Église, c'est pourtant le pape Grégoire VII (pape de 1073 à 1085) qui a laissé son nom à la réforme.
- (3) **Schisme** : séparation de religion (pendant l'empire byzantin). Les chrétiens se divisent en deux groupes : les catholiques et les orthodoxes.
- (4) **Curie romaine** : ensemble des organismes administratifs du Saint-Siège, assistant le pape dans sa mission de gouvernement de l'Église catholique romaine.
- (5) **Abbé Arnaud d'Ossat** : écrivain et diplomate français, il fut ambassadeur à Rome à partir de 1584. Il obtint du pape l'absolution d'Henri IV, puis l'approbation de l'Edit de Nantes et l'annulation du mariage du roi avec Marguerite de France. Il fut évêque de Rennes et de Bayeux avant d'être cardinal de l'Église catholique romaine en récompense de ses succès diplomatiques.
- (6) **Chanoine** : un chanoine (latin *canonicus*, soumis à des règles dites canons) est un membre du clergé ecclésiastique, vivant selon la règle appliquée à ceux qui servent une église. Il s'agit d'un prêtre attaché à une église cathédrale ou collégiale, dont il forme le chapitre et où il célèbre en commun le service divin.

## Sources et Références bibliographiques :

Revue de l'Agenais, Tome quarantième, Année 1913

Encyclopédie Wikipédia

Paul Fiel. *Le chapitre du Latran et la France* - Constant G., *Revue d'histoire de l'Église de France*. Tome 21. N°91, 1935

Francesco Margiotta Broglio, Philippe Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*, Fayard, Paris, 2003

Joël-Benoît d'Onorio, « Le Saint-Siège et le droit international », dans *Le Saint-Siège dans les relations internationales*, Cerf/Cujas, Paris, 1989

Cardinal Paul Poupard, *Le Vatican*, coll. « Que sais-je ? », PUF, 1981.

Sergio Romano, *La Foi et le Pouvoir : Le Vatican et l'Italie de Pie IX à Benoît XVI*, Buchet-Chastel, 2007



Gravure montrant l'obélisque du Latran, le palais et la basilique  
 (le plus grand obélisque égyptien - époque du pharaon Thoutmôsis IV : XV<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ),  
 (gravure de Giuseppe Vasi - XVIII<sup>e</sup> siècle)



Archibasilique Saint-Jean de Latran  
 Vue générale de l'édifice (Façade) avec les statues du Christ et des apôtres



Archibasilique Saint-Jean de Latran  
 Vue du cloître



Archibasilique de Saint-Jean de Latran  
 Vue de l'abside



Palais du Latran



Statue d'Henri IV à Saint-Jean de Latran  
*Jean d'Orléans, duc de Vendôme, héritier du trône de France,  
descendant d'Henri IV*  
*Inauguration de l'année Henri IV (2010)*

**L**e **C**hantier de  
**S**aint-**J**ulien...

# Le Chantier de Saint-Julien

La paroisse Sainte-Marie en Agenais a été créée le 3 février 2008 par Monseigneur Hubert HERBRETEAU, évêque d'Agen et placée sous la responsabilité de son curé le Père Richard BOUCHET.

Quelle action pourrait rapidement être menée pour que les paroissiens nouvellement réunis puissent se rencontrer autour d'une action concrète dans le cadre de l'Église ?

Rapidement s'est dégagée l'idée de restaurer le mur d'enceinte de l'église Saint-Julien de Brioude, lieu-dit « Terrefosses », commune de Madaillan. (Le hameau de Saint-Julien de Terrefosses est situé sur trois communes : Foulayronnes, Laugnac et Madaillan).

En effet les dernières grosses intempéries avaient emporté le mur et inondé l'église.

Ce chantier dit « mur de Saint-Julien », opération conjointe Paroisse Sainte-Marie en Agenais et Commune de Madaillan, qui a duré deux ans, a regroupé des personnes de bonne volonté qui ont choisi de consacrer une partie de leurs loisirs à ce sauvetage et à cette restauration.

La participation des bénévoles ne nécessitait aucune formation préalable, cependant des compétences techniques étaient assurées par certains (*notamment par le Pôle technique paroissial*).

Les travaux initialement prévus pour la restauration du mur (*en fait reprise totale avec de nouvelles fondations*), ont été accompagnés par du débroussaillage, déblaiement, taille de pierres, maçonnerie et stabilisation (*par exemple contreforts de l'église*) et mise en valeur du site.

Ce chantier de bénévoles a rencontré auprès des volontaires de tous horizons un grand succès ; il a joué un rôle éducatif particulièrement intéressant. En effet, cette activité a permis tout à la fois de rendre un service (*par les bénévoles de la Paroisse*) notamment auprès de la Commune (*qui a fourni les matériaux*), d'acquérir des compétences dans une technique particulière, d'échanger autour des repas mémorables et de participer pendant un temps à une vie communautaire enrichissante.

Merci à toutes et à tous !



Paroisse Sainte-Marie en Agenais - Presbytère de Mérens - 47480 Pont-du-Casse - Téléphone : 05 53 67 93 32  
E-mail : [paroisse.saintemarieenagenais@orange.fr](mailto:paroisse.saintemarieenagenais@orange.fr)

## Réunion de chantier, 1<sup>er</sup> mars 2008



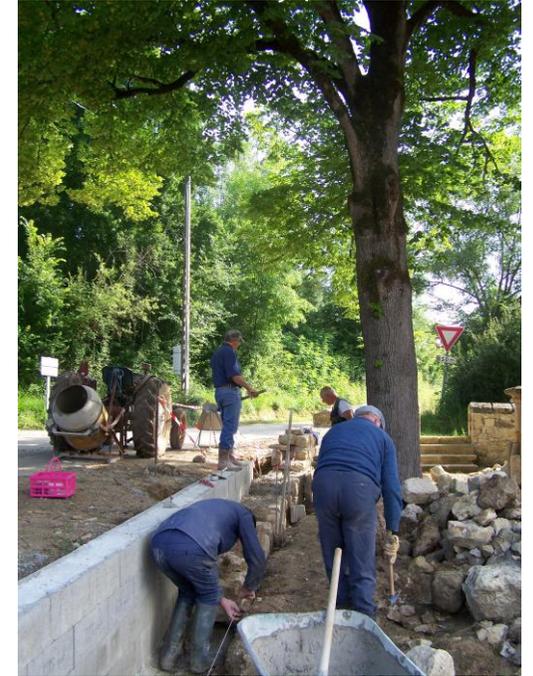
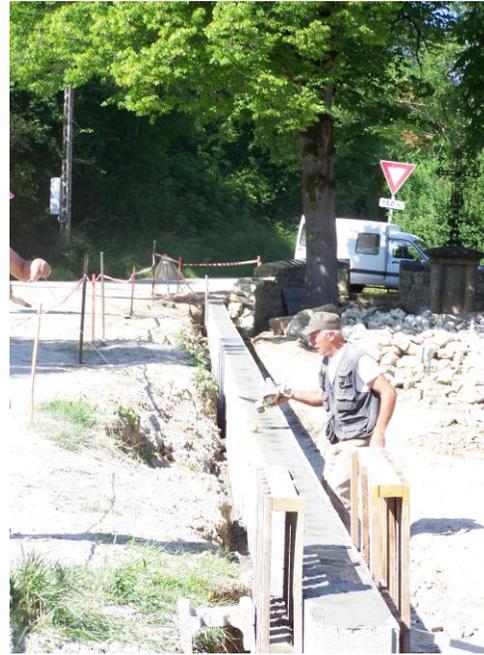
## 8 mars 2008, début des travaux...



de Mars à Mai 2008



Juin et Septembre-Octobre 2008



Novembre - Décembre 2008



La construction du mur achevée, les travaux de restauration de l'église et de ses abords débutent...  
Janvier à Octobre 2009



Octobre 2009 – Juin 2010

